Trente-huitième Année N° — 71 | UN NUMÉRO : 15 CENTIMES | DIMANCHE 12 MARS 1893.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :
ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois. . . 26 fr. . . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 11 MARS 1893.

LE PROCÈS DU PANAMA

L'AFFAIRE DE CORRUPTION

Cour d'assises de la Seine

Jeudi, à l'heure même où les folies de la mi-carême emplissaient les boulevards, et où le cortège du prince Carnaval avec sa suite d'étudiants et d'étudiantes fraternisait avec la cour de la reine des blanchisseuses, un ancien ministre, M. Baïhaut, était obligé d'avouer, en pleine cour d'assises, qu'il avait abusé de son autorité pour extorquer, à la Compagnie de Panama, quelques centaines de mille francs.

S'il ne s'agissait que d'une faute individuelle, comme dans l'affaire Teste Cubières, l'équité commanderait de ne point s'arrêter à cette défaillance et de laisser le criminel seul devant ses juges.

Malheureusement ce sont moins des personnalités que tout un système que les membres du jury de la Seine auront à condamner. Ce que l'on sait des débats suffit à montrer l'attitude tenue dans cette affaire par les hommes qui représentaient le gouvernement. « C'est le système tout entier, dit M. Drumont dans la *Libre Parole*, qui apparait gangrené et pourri par la vénalité ». Que *cette vénalité ait eu pour but d'emplir la poche du* coupable, comme dans le cas de M. Baïhaut, ou de faire des élections, comme dans le cas de M. Floquet, elle n'en reste pas moins de la vénalité.

Maintenant, il convient d'attendre la fin de ce procès qui nous réserve probablement des surprises.

LE CARNET D'ARTON

On sait que le carnet d'Arton, — ou plutôt l'un des carnets, — celui qui a été saisi à la banque Offroy, a été, sur la demande de Me Danet, joint au dossier.

Ce fait, en apparence minime, mais dont les conséquences peuvent être considérables, mêle ainsi à l'affaire actuellement jugée devant les assises, l'affaire infiniment plus importante Arton Cornélius Herz, que magistrats et ministres voudraient réserver pour le jour improbable où l'on saisirait Arton et où l'on extraderait Cornélius Herz.

Une dépêche, que nous avons publiée, vendredi matin, nous a appris que parmi les noms figurant sur ce carnet, on avait relevé ceux de MM. Sans-Leroy, Viau, administrateur de la Dynamite, actuellement député; St-Martin, ancien député du Vaucluse, actuellement député de la Seine; Gaillard, député du Vaucluse; Jullien, député du Loir-et-Cher; Tony Révillon, député de la Seine; et enfin Thévenet, sénateur, ancien député du Rhône, déjà compromis une première fois et qui était parvenu à obtenir une ordonnance de non-lieu.

Sur ce carnet, à côté de simples fournisseurs d'Arton, est portée une mystérieuse « veuve Cécile » pour 250,000 fr. et que personne ne connait.

Avant de publier les renseignements qui nous sont adressés sur la troisième audience, nous avons cru devoir noter ces détails qui peuvent expliquer certains évènements qui vont suivre aujourd'hui ou plus tard.

LA TROISIÈME AUDIENCE

L'AUDIENCE

AUDITION DES TÉMOINS

L'audience est ouverte à midi cinq.

Le greffier procède à l'appel des témoins. Cette opération terminée, M. le président fait entrer le premier témoin de l'accusation : M. Flory, expert.

DÉPOSITION DE M. FLORY

M. Flory donne des explications sur la comptabilité de la Compagnie de Panama :

« La Compagnie a eu entre les mains 1434 millions. On sait de quelles diverses façons ces fonds ont été employés. 559 millions environ ont été affectés aux travaux; les dépenses d'émission se sont élevées à 105 millions. J'ai constaté qu'on avait distribué à M. Levy-Crémieux la somme de 4 millions et à M. de Reinach plus de 7 millions. C'est au sujet des bons anonymes que M. de Lesseps a été amené à faire des révélations sur les véritables bénéficiaires.

INTERVENTION DE Me BARBOUX

A ce moment Me Barboux se lève et pose cette question :

Les avantages spéciaux dont jouissait M. de Lesseps n'étaient-ils pas prévus par les statuts?

Oui, répond M. Flory.

Me Barboux. — Le témoin ne se trompe-t-il pas en disant que M. de Lesseps avait 25,000 francs de traitement.

M. de Lesseps. — Il y avait 25,000 fr. pour M. Fontane et pour moi.

M. Flory. — C'est possible, en effet.

Me Barboux. — M. Flory a critiqué les frais d'émission; ces frais ont-ils dépassé la mesure ordinaire?

M. Flory. — Il y avait autre chose que les frais proprement dits.

Me Barboux. — Quel concours ces avances avaient-elles pour but de préparer, puisque M. l'expert a parlé de concours?

M. Flory. — J'avais voulu parler d'Oberndœffer et de bien d'autres.

Me Barboux. — M. l'expert est-il bien sûr que les sommes à la disposition de la Compagnie se montaient à 1,434 millions?

M. Flory. — Soixante millions n'ont pas été versés, puisqu'ils faisaient partie de la dernière émission d'obligations.

M. le Président. — En résumé, quelle est la situation actuelle?

M. Flory. — L'acte réalisable pourrait s'élever à 200 millions.

M. ROBERT THIERRÉE

A l'appel du nom, un ah! ah! de satisfaction dans l'auditoire.

M. le Président. C'est dans vos bureaux qu'ont été saisis les talons de chèques; veuillez vous expliquer sur ce point. — R. La saisie a bien eu lieu dans notre banque; elle a été motivée par la présence, dans nos archives, de chèques distribués par M. de Reinach.

D. Comment avaient été établis ces chèques? — R. Le 17 ou le 18 juillet, M. Propper m'avisa que M. de Reinach me demanderait la somme de 3 000 0000 de francs. A trois heures M. de Reinach vint me demander de prendre mon carnet de chèques et de venir avec lui, puis il me demanda de faire les chèques, puis se ravisant, il me dit: « Donnez, je ferai plus vite. »

Le surlendemain il me demanda deux chèques de 1,000,000, puis deux et trois jours après le solde.

D. C'est lui qui a mis les initiales sur les talons? — R. Oui, sur les talons des vingt-six chèques qu'il a établis lui-même, mais pas sur ceux établis par moi.

Lorsque la Banque m'a rendu ces chèques, M. de Reinach me les a réclamés; je les lui ai refusés, mais je lui en ai remis les copies sur papier écolier.

M. ANTONY THIERRÉE

Ce témoin est le chef de la banque Thierrée. Il était, dit-il, absent de Paris quand Reinach a demandé à sa maison la monnaie du mandat de trois millions, monnaie qui a été faite en chèques de diverses valeurs.

Il rappelle dans quelles conditions les chèques ont été judiciairement saisis, à la suite de l'impulsion de la Commission d'enquête et comment, il a menti pour ne pas livrer les chèques; il le regrette, dit-il, car il était en droit de refuser la communication, qui n'était pas requise dans les formes voulues par la loi.

M. PROPPER

J'ai reçu, le 17 juillet 1892, de M. Reinach, un chèque de trois millions sur la Banque de France, que j'ai porté à la Banque. Le lendemain M. de Reinach est venu me demander la monnaie du chèque qu'il m'avait remis la veille; c'est tout ce que je sais.

M. MONCHICOURT

Le liquidateur de la Compagnie semble fortement engagé dans l'affaire ; il ne répond pas à l'appel de son nom. Il a envoyé un certificat de médecin, attestant qu'il est atteint d'une bronchite qui l'empêche de se rendre à la cour d'assises.

Sur les conclusions conformes de l'avocat général, la cour l'excuse et passe au témoin suivant.

M. RONDELEUX

Ce témoin, ancien député, dépose sur le changement d'attitude de M. Sans-Leroy dans la commission parlementaire, lors du vote relatif à la Compagnie du Panama:

« En 1888, j'étais membre de la commission chargée d'examiner le projet de loi tendant à autoriser l'émission à lots de la Compagnie du Panama.

» Dans le bureau dont je *faisais partie*, j'ai combattu le projet de loi.

» Dans la première séance, il y avait six membres défavorables et cinq favorables.

» On entendit ensuite les représentants de la Compagnie de Panama et diverses autres personnes parmi lesquelles MM. Dingler et Rousseau.

» Après ces auditions, on constata que l'opinion de tous les commissaires était restée la même, et, en effet, je fus nommé rapporteur par 5 voix contre 5.

» C'était à la veille des vacances de Pâques ; Pendant les vacances je préparai mon rapport ; je fus assailli de lettres de prières et de menaces dont je ne tins nul compte. Les vacances finies, je lus mon rapport à la Commission, mais un des commissaires avait changé d'opinion. Il nous expliqua qu'il s'était entretenu avec ses électeurs, qu'il avait étudié de plus près la question et qui était impossible d'adopter les conclusions de mon rapport. »

D. Qu'a dit M. Sans-Leroy, lorsqu'il a été invité à donner son avis? — R. Je ne sais exactement encore s'il était rangé parmi les membres défavorables.

D. C'est le 26 avril qu'il manifeste une opinion contraire. — R. C'est dans la première séance tenue après les vacances.

D. N'y a-t-il pas eu un incident? — R. Oui, il y a eu une discussion, assez vive, entre lui et un autre membre.

Me Danet. — M. l'avocat-général dit que c'est dans la *séance du 21 avril que M. Sans-Leroy a modifié son vote*, après un entretien qu'il aurait eu avec Arton qu'il l'avait fait appeler pendant la séance du 21 avril.

Je demande à M. Rondeleux s'il est exact qu'avant le 21 avril, M. Sans Leroy avait exprimé son idée de ne pas voter pour le projet. — R. Ce serait possible.

D. Le 21 avril, M. Sans-Leroy a-t-il quitté la salle des séances. — R. Je ne me souviens pas.

Me Danet donne lecture du compte-rendu du procès-verbal de la séance du 19 avril, duquel il résulte que M Félix Faure avait critiqué et rejeté les termes du rapport qu'il qualifiait de réquisitoire contre la Compagnie.

Dans cette même séance, M. Sans-Leroy a déclaré que la conversation qu'il avait eue depuis la nomination du rapporteur, avaient modifié son avis et qu'il ne pouvait plus voter les conclusions du rapport.

M. SALIS

M. Salis, député de l'Hérault, qui faisait également partie de la commission du Panama, s'explique à son tour sur la volte-face de Sans-Leroy.

« M. Félix Faure et moi, nous lui fîmes quelques courtoises observations en lui faisant remarquer que le bruit courait que l'on avait vu dans les couloirs des agents de la Compagnie qui s'efforçaient de corrompre des députés, que son changement d'opinion pourrait être mal interprété.

» Il y eut ensuite une violente altercation entre MM. Chantagrel et Sans-Leroy, et, plus tard, devant la Chambre, nous fûmes battus à une grande majorité.

» La majorité était tellement décidée à voter la loi sur le Panama qu'elle accueillit les députés hostiles, soit de droite, soit de gauche, par des murmures et des cris *tellement violents qu'il ne fut pas possible de prendre la* parole contre la proposition. (Mouvement.)

» L'hostilité fut poussée à ce point que le président dut faire des excuses au représentant de la minorité, M. Félix Faure, qui, de dépit avait jeté son dossier par dessus les sténographes. (Hilarité.)

D. Ne disait-on pas, dans les couloirs de la Chambre, que la Compagnie s'efforçait de corrompre les députés? — R. Oui.

D. M. Salis, qui a fait partie des deux commissions de 1886 et 1888, n'a-t il pas remarqué, *entre* 1886 et 1888, des variations d'opinion chez les commissaires? — R. Je ne me rappelle pas les noms.

D. Il y avait MM. Barbe, Germain Casse et Le Guay. — R. Ils étaient, en 1886, hostiles tous trois et même violemment hostiles tous les trois.

D. Et en 1888? — R. Tous les trois favorables! (Sensation prolongée).

INCIDENT

M. CARNOT MIS EN CAUSE

Au moment où M. Salis se dispose à regagner sa place une question imprévue amène le témoin à faire une déclaration grosse de conséquences.

Me Las Cases, avocat d'une des parties civiles, lui demande si le président Carnot n'a pas été mis au fait des scandales parlementaires du Panama. (Mouvement d'attention).

M. Salis. — J'ai entendu M. Yves-Guyot affirmer qu'un jour, dans le conseil des ministres, il avait vu M. Constans mettre la main sur un portefeuille qu'il avait sous les yeux et déclarer qu'il allait remettre au président de la République une liste de plus de cent noms de gens (le mot de députés ne fut pas prononcé), ayant tripoté dans le Panama. (Vive émotion et rumeurs).

M. Salis a ajouté, qu'ayant répété le propos à l'un de ses collègue, M. Caffarelli, l'ayant mis en circulation, il avait été contraint de le confirmer postérieurement pour donner satisfaction à la vérité.

A la demande de la partie civile, le président enjoint à M. Salis de ne pas s'écarter, l'incident devant être ultérieurement poursuivi avec un autre témoin. (Nouvelle émotion.)

M. FÉLIX FAURE, ancien ministre du commerce

M. Félix Faure, ancien ministre du commerce. — Le député de la Seine-Inférieure revient, lui aussi, sur la délibération de la commission du Panama, et sur le changement d'opinion de M. Sans-Leroy. Bien que très violent, il ne dénonce rien qui ne soit absolument connu.

M. CHANTAGREL

M. Chantagrel, ancien député. — Un jour, en chemin de fer, un agent de la Compagnie, M. Souligou, m'offrit 100,000 fr. pour voter le projet de loi ; plus tard il me fit comprendre que la Compagnie irait jusqu'à 400,000 fr. Le lendemain, cet employé me demanda une entrevue avec M. Charles de Lesseps, en tête à tête.

Je lui répondit d'une façon assez brutale pour le décourager.

M. Souligou, qui m'a offert de l'argent pour voter favorablement au projet de loi, est un de mes compatriotes.

Me Barboux.— M. Chantagrel devait-il de l'argent à M. Souligou?

M. Chantaglel. — Nous avions des comptes à régler ensemble.

Me Barboux.— *M. Chantagrel a-t-il encore emprunté de* l'argent à M. Souligou après juillet 1888? — R. Nous avons continué nos relations. Il m'a dit d'oublier la propositions qu'il m'avait faites. Nous nous voyions très souvent.

M. RATIAU

M. Ratiau, ancien garçon de bureau à la Compagnie de Panama, explique le mécanisme usité à la Compagnie pour le paiement des chèques.

M. EUGÈNE BUSTERT

Ce témoin, garçon de bureau à la banque Propper, a touché le chèque Antonin Proust.

A la demande de Me Demange, il reconnait avoir été jadis au service du baron de Reinach.

M. STÉPHANE

(Mouvement d'attention), employé à la banque Propper, M. Stéphane est appelé à fournir des détails sur le concours qu'il a été appelé à prêter à M. de Reinach.

M. Stéphane. — *En mars ou en avril 1890*, j'ai écrit, sous la dictée de M. de Reinach une liste de noms dont on m'a représenté la photographie; c'était bien mon écriture.

M. de Reinach a mis cette liste sous enveloppe avec l'adresse : M. Clémenceau, rue Clément Marot. (Sensation).

Je l'ai remise à un domestique.

D. A quel étage? — R. Au dernier étage, la porte à gauche en haut de l'escalier.

D. Vous avez bien dit que l'enveloppe était pour M. Clémenceau en le remettant au domestique? — R. Oui. On a pris le pli et la porte fut fermée sur moi.

M. le Président. Vous êtes bien certain de ce que vous avancez? — R. Parfaitement.

M. le Président. — Veuillez vous asseoir et ne pas quitter l'audience.

Cet incident produit une grande impression et promet une suite dont on conçoit l'importance.

M. EUG. DESCHAMPS

M. Deschamps, courtier à la Bourse, a été assigné depuis l'ouverture du débat à la demande de la défense.

M. le Président. Expliquez-vous sur la saisie faite chez vous des papiers déposés par Arton? — R. On a saisi chez moi deux lettres d'Arton et une facture que celui-ci m'avait remise pour la donner à Bougival, à sa maîtresse. Cette facture contenait une liste de noms que M. Clément a dépouillé devant moi et sur laquelle je n'avais pas jeté les yeux.

D. Quand ces papiers vous furent-ils remis? — R. Huit ou quinze jours avant son départ.

D. Quel était son état d'esprit? — R. Assez tranquille. Il parlait peu.

Me Danet. Vous n'avez pas dit *absolument la même* chose à l'instruction ; vous avez parlé de l'affolement d'Arton. — R. Oh ! affolé d'affaires, voilà ce que cela signifiait.

Me Boulnay. Le témoin est-il en relations avec M. Andrieux. — R. Oui.

M. LEVASSEUR

Le membre de l'Institut dont le nom a été jeté avant-hier dans le débat, vient affirmer qu'en dépit de la lettre produite, il n'a jamais eu l'idée qu'on put vouloir le corrompre. Il a considéré comme un acte bienveillant l'allocation qui lui avait été faite d'un titre de fondateur du Panama et s'il a refusé, c'est par un désintéressement dont il est coutumier.

Me Barboux. M. Levasseur ne sait-il pas que plusieurs savants comme Laroncière, Le Noury avaient accepté ces parts? — R. Je sais que M. Ch. de Lesseps pour triompher de nos résistances m'a cité divers noms, mais il y a longtemps.

M. le Président. — Il serait peut-être délicat de les donner; on risquerait de jeter inutilement la défaveur sur des personnes qui ne sont nullement mêlées dans l'affaire.

Me Barboux.— Ce qu'il faut retenir c'est que M. Levasseur n'a pas cru un instant être l'objet d'une tentative de corruption.

M. Levasseur. — Evidemment non.

M. l'Avocat-général. - Oui, mais la Compagnie à ce moment attribuait à M. Levasseur des évaluations inexactes sur le trafic du canal.

L'audience est suspendue à 2 h. 35.

REPRISE DE L'AUDIENCE

L'audience est reprise à 3 h. 15.

Les témoins à charge étant tous entendus, on va appeler devant la Cour les personnages cités à la double requête de la défense et de la partie civile.

Ce fait a été très commenté pendant la suspension, *dans la salle des Pas-Perdus. On s'est pressé autour des* seconds témoins tels que MM. Floquet, de Freycinet et Clémenceau, et l'on a surtout envisagé l'immense intérêt que va sans doute avoir le débat.

M. Floquet, le premier appelé, se présente à la barre tout souriant, comme à l'ordinaire. Mais on sent que ce sourire cache certainement une amertume facile à concevoir.

Déposition de M. Floquet

L'apparition de l'ancien président de la Chambre provoque dans l'auditoire un vif mouvement de curiosité, aussitôt suivi d'un profond silence.

Sans quitter son chapeau, qu'il tient à la main, M. Floquet détaille ainsi ses noms et qualités :

« Thomas-Charles Floquet, soixante-deux ans, avocat.»

Question de M. de Lesseps

Sur l'invitation du président, voici en quels termes M. de Lesseps détaille la question qu'il adresse au témoin :

M. de Lesseps. — Arton m'avait dit que M. Floquet se trouvait dans un assez grand embarras, qu'il avait pris des engagements ou qu'il avait au moins fait des promesses aux journaux et aux journalistes, pour les services qu'ils venaient de rendre au gouvernement dans la campagne électorale, faite dans le Nord, contre le général Boulanger.

» Il fallait une somme de 300,000 francs pour satisfaire aux demandes adressées au ministre. Je répondis : « C'est un peu fort que l'on ait à compter avec des demandes pareilles du gouvernement.» Enfin, je déclarai que, si M. Floquet me le demandait lui-même, je consentirais, autrement non.

» Arton revient moins de 48 heures après; et il me fixe l'heure à laquelle le président du conseil pourrait me recevoir; je ne pourrais dire ni l'heure ni le jour. Je me rendis au ministère de l'intérieur, place Beauveau; je traversai la cour, je pris la porte à gauche, je montai le perron, arrivai au bureau de l'huissier, et je lui demandai si le ministre était présent. J'ajoutai qu'il m'attendait ou du moins qu'on me l'avait dit.

« Je fus reçu par M. Floquet immédiatement, et je lui dis quelle avait été la démarche faite. M. Floquet m'a rappelé alors très exactement les paroles qui m'avaient été dites par Arton : qu'il s'agissait de l'élection du Nord, de la campagne anti-boulangiste et des 300,000 *francs de* déficit. (Rumeurs dans l'auditoire).

»Si vous pouvez me rendre ce service, dit M. Floquet, je vous en serai extrêmement reconnaissant. Cependant, il faut avant tout m'assurer que lorsque vous ferez cette dépense vous ne ferez rien qui ne rentre dans la limite de vos attributions. Je ne voudrais rien accepter autrement.

» Comme j'avais fait à l'avance mes réflexions, je m'attendais à la confirmation de ce qui m'avait été demandé et malgré le langage courtois de M. Floquet, qui me disait que si je ne faisais pas le don, rien ne pourrait modifier ses dispositions favorables à la Compagnie, je sentais bien que je devais m'exécuter. (Sensation).

» Tout en croyant à la loyauté de M. Floquet, en tant qu'homme politique, je craignais que la politique, qui a ses nécessités, l'entraînât à ne pas garder la parole donnée.

» Depuis quelques temps j'avais constaté que la politique avait ses exigences. (Rires). Il est inutile, dis-je à M. Floquet, que vous fassiez appel à la Compagnie. Pour rendre au gouvernement le service indiqué, j'ai un crédit de publicité, et ce crédit sera certainement suffisant pour en prendre la somme de 300,000 fr. Ce fût fini.

» M. Floquet me dit: « Je vous ferai prévenir plus tard. » « Comment, répondis-je, pourrai-je faire la distribution? Viendrez-vous nous trouver ou bien viendrai-je? » « Je vous le ferai dire, répondit M. Floquet. » « Par Arton, répondis-je. » « Je vous le ferai dire par lui, répliqua M. Floquet. » Je me retirai. (Mouvement.)

» Plus tard, au moment du règlement, quant les chèques furent délivrés, je remis cinq chèques, trois de 75,000 francs, un de 25,000 francs et un de 50,000 francs. Les *chèques furent tous demandés et reçus par Arton et pour* ce compte spécial.

« Voilà les faits qui se sont produits. »

M. de Lesseps s'assied, sur ces mots, tandis que l'auditoire commente à demi voix ces déclarations graves.

Réponse de M. Floquet

A cette question aussi formellement posée, M. Floquet, plus nerveux qu'il est possible de le dire, et avec une *irritabilité de langage qui étonne profondément*, répond ainsi :

M. Floquet. Je renouvelle de la façon la plus formelle la dénégation que j'ai déjà opposée aux récits faits à l'audience et à l'instruction.

» M. Charles de Lesseps déclare que nous avons eu une conversation qui peut se résumer ainsi : j'aurais été ruiné comme ministre, à la suite de l'élection du Nord, par la campagne contre les boulangistes, j'avais contracté des crédits que je ne pouvais solder, les fonds secrets étant épuisés, et j'étais dans l'impossiblité de payer une dette de 300,000 fr. J'aurais alors demandé cette somme à M. de Lesseps! Cette façon de procéder et de parler qui n'est pas dans mon caractère, je la trouve très humiliante, plus humiliante même que si j'avais exercé sur M. de Lesseps la pression la plus active dont il se plaint. Ce que M. de Lesseps avance est controuvé par les faits.

» J'arrive aux affaires, le 3 avril 1838; l'élection du Nord a eu lieu le 15 avril, le vote à la Chambre, de la loi *sur les valeurs à lots s'est produit* le 27 avril et celui du Sénat le 4 juin.

» Ainsi, ministre de l'intérieur, j'aurais ruiné le gouvernement dans l'espace de 13 jours de lutte électorale, en admettant que l'administration ait répandu l'argent dans le Nord, ce qui est faux. (Mouvement de protestation dans la salle.)

» En admettant cela même, continue M. Floquet, je vous prouve que n'étais pas dans l'obligation de demander l'aumône de 300.000 francs à la Compagnie de Panama.

» Voici la réalité des choses qui pourra être vérifiée : La réalité est que, lorsque je suis arrivé au ministère de l'intérieur, M. Sarrien, mon prédécesseur, qui était parti à la fin du premier trimestre m'avait laissé un reliquat de 60,000 francs; j'avais de plus à ma disposition pour les dépenses, même en une seule fois, les fonds secrets de trois autres trimestres, soit une somme supérieure à 1,200,000 francs.

» J'ai, en effet, reçu MM. de Lesseps père et fils quelques jours après mon entrée au ministère. M. de Lesseps aurait dû se rappeler mon respect pour son père et mon accueil courtois.

Ils venaient me demander simplement de ne pas m'opposer à la mise à l'ordre du jour de la loi sur l'émission des valeurs à lots devant la commission parlementaire.

Je répondis que je ne ferais pas d'opposition car j'avais vu le rapporteur qui m'avait dit que la commission *divisée quant aux idées désirait cependant* une solution, la plus prompte possible.

Quant à l'attitude du gouvernement vis-à-vis de la loi présentée elle a été délibérée en conseil des ministres. On résolut de ne pas empêcher le vote et de ne pas s'y associer. Le gouvernement tout entier s'est abstenu.

De nombreux murmures éclatent dans le public.

Conflit d'affirmations

M. Charles de Lesseps, d'une voix vibrante. — Mes dénégations sont absolues.

M. Floquet. — Les miennes aussi, et sous la foi du serment. (Sensation, nouveaux murmures).

M. Ch. de Lesseps. - Puisque l'état des fonds secrets était si brillant au ministère de l'intérieur, comment se fait-il que vers la fin de 1887 Vlasto ait dû avancer 100,000 francs, puis 50,000 francs au gouvernement? Comment se fait-il encore que l'état des fonds du ministère de l'intérieur *fut tel que Vlasto ait dû faire cette avance qui* lui a été remboursée pour 100,000 fr. seulement, longtemps après par les caisses du ministères des affaires étrangères, de l'intérieur et de la guerre.

» Quant aux 50,000 francs, l'instruction a établi qu'ils n'avaient pas été remboursés à Vlasto. (Murmures approbateurs.) Comment, si la caisse était si bien garnie, n'avait-on pas remboursé M. Vlasto?

M. Floquet, avec un embarras visible.—Vous rappelez là des faits qui appartiennent à une administration et à une présidence antérieure. Ces faits remontent au ministère de M. Rouvier.

M. Ch. de Lesseps. — M. de Reinach a remboursé, sur les fonds du Panama, pour le ministère de M. Floquet, en 1888, les cinquante mille francs avancés à l'administration précédente, à la fin de 1887.

M. Floquet. — Est-ce qu'on m'a parlé de l'état des fonds secrets au ministère de l'intérieur?

TRES VIF INCIDENT

Expulsion du public

A ce moment l'explosion des murmures et des protestations est si violente, si unanime que le président ordonne l'expulsion du public. Les gardes sont impuissants à l'opérer de prime abord. Après un temps fort long ils l'exécutent enfin au milieu des cris et des sifflets.

REPRISE DE L'AUDIENCE

Plus ému qu'il n'est possible de le dire, M. Floquet continue ainsi : Les fonds secrets sont régis par les ministres qui en ont l'administration et qui en rendent compte seulement au président de la République.

Vous ne pouvez demander au ministre de 1888 le paiement des dettes antérieurement contractées. Personne au monde ne m'a dit que sur les fonds secrets de M. Rouvier il y eut un déficit ou une dette quelconque à payer.

M. Ch. de Lesseps. — Je proteste en présence du témoin, de façon solennelle. J'ai rapporté fidèlement la vérité des faits et de tous les détails. Je n'en retranche rien Tout ce que j'ai affirmé, je l'affirme encore. (Sensation profonde.)

L'impression produite par les faux fuyants de M. Floquet, par son attitude pénible en présence de la clarté des allégations de M. de Lesseps est évidente pour tous.

M. Floquet est alors questionné sur *les motifs qui l'ont* porté à appeler au ministère MM. de Lesseps. Voici sur ce point spécial comment il s'est expliqué.

M. Floquet. — C'est une grave imputation que de rendre un homme solidaire de services qui n'auraient pas été payés: *je vais dire ce qui s'est passé* :

« J'avais été prévenu par la police que la Compagnie de Panama était l'objet de grosses réclamations d'argent, que cela pouvait constituer un grand péril. Je crus de mon devoir d'en donner avis à MM. de Lesseps, ce que j'avais fait du reste autrefois pour plusieurs.

J'ai dit à M. de Lesseps : « Voilà la situation qui m'est révélée, j'ignore l'affaire, avisez vous-même. » Je ne veux pas affirmer qu'il ne m'ait pas dit une partie de ce qu'il a répété ici; je ne m'en souviens pas, n'y ayant pas alors attaché d'importance. (*Violents murmures. Ah! ah!* dans l'auditoire).

M. Floquet. — « M. de Lesseps commença à m'expliquer la situation et je lui répondis aussitôt que je n'avais à connaître ni l'affaire, ni les détails. Voilà tout ce que j'ai dit. »

Me Barboux. — M. Floquet connaissait-il de Reinach?

M. Floquet. — Je ne connaissais pas M. de Reinach; je l'avais vu une seule fois dans un dîner en ville. Je ne connaissais pas non plus Herz que j'avais rencontré une seule fois en 1885. Toujours, j'ai été étranger au monde des affaires. Je n'ai été mêlé à aucune opération.

Me Barboux. — M. le Président veut-il me permettre de donner lecture à M. Floquet des paroles prononcées par lui à la Chambre visant la répartition des fonds du Panama :

« J'aurais poussé la candeur un peu loin, si j'avais pu me figurer que dans la répartition des fonds spéciaux destinés à la publicité des journaux et régulièrement touchés *par eux les influences politiques ne s'exerceraient* pas et si, m'enfermant dans une indifférence, ce qui eut été une véritable abdication, je n'avais pas, au moyen des informations que j'ai recherchées et des communications qui m'ont été spontanément faites observé et suivi d'aussi près que possible cette répartition non au point de vue commercial ce qui ne me regarde pas, mais au point de vue politique ce qui intéressait l'Etat.»

Quelles sont les informations que M. Floquet a recherchées?

M. Floquet. — Mais, mon cher collègue et confrère, la phrase que vous m'opposez, et que vous trouvez très bien faite, est une phrase un peu énigmatique, et qui m'a fait beaucoup de tort.

Je puis même expliquer en deux mots toute la phrase : On a tout à fait exagéré ce que je voulais dire, on m'a accusé pour ce mot de « surveillance » d'avoir présidé à la distribution des fonds destinés à la presse. A ce moment j'étais ministre, au plus fort de la faction qui avait introduit, contre la République, les manifestations à coup d'argent. On me conseille alors de trouver d'où venait l'argent et je m'efforçai de le faire.

Contradiction de M. Floquet

M. Floquet. — J'ai fait diverses surveillances quand l'émission du Panama fut votée et que la liste de répartition fut préparée entre les journaux. Je fus préoccupé à la pensée de la distribution de plusieurs millions aux journaux, je me demandai si ces millions n'iraient pas grossir la caisse des adversaires de la République.

J'ai fait faire des recherches ministérielles pour savoir quels avaient été les distributions et pour connaître si la Compagnie avait eu la volonté de servir telle ou telle faction politique. J'ai reçu ensuite des communications spontanées, on est venu chez moi effrayé de ce qui se disait, je me suis informé alors et de source sûre on m'a dit: « Détrompez-vous, il n'y a aucune espèce de distribution politique, il n'y a qu'une distribution commerciale. » Et on me produisit une liste non de personnes mais de journaux républicains. Je ne vis pas celle des autres journaux. J'ai rendu la liste sans ajouter ni un mot, ni une réflexion. L'entrevue avait à peine durée trois minutes.

Me Barboux. — Cette déclaration est sensiblement différente de celle qu'a faite M. Floquet devant la Commission d'enquête.

Et, pour prouver, le défenseur relit la fin de la déclaration.

M. Floquet plus nerveux que jamais répond : « Alors, je m'arrête, je n'ai à donner ni un nom ni une indication sur des secrets confiés au ministre de l'intérieur. (Murmures.)

M. Ch. de Lesseps rectifie alors une erreur de détail dans ses déclarations et profitant aussitôt de la situation qu'il voudrait étendre, M. Floquet de s'écrier avec une sorte de rage triomphante : « Lorsqu'on commet une erreur, on peut en commettre deux. »

D'où réplique de M. de Lesseps : « L'une est bien grosse et l'autre bien petite.»

Il s'agit, on l'a compris de la négation absolue par M. Floquet de la demande de 300.000 francs.

Me Boullay pose alors cette question bien gênante pour M. Floquet : « Connaissez-vous Arton? »

M. Floquet. — Je l'ai vu trois fois.

Me Boullay à M. de Lesseps. — Arton est-il bien venu vous trouver de la part de M. Floquet?

M. de Lesseps. — Oui, absolument.

Cette dernière question est posée à M. Floquet et elle

BOURSE DE PARIS DU 11 MARS

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt
97 95	3 0/0			97 92	97 97	97 80
105 90	4 1/2 0/0				106	106
92 75	Italien			92 77	92 75	92 70
3915	Banq. de France			3935	3930	
153	B. d'Escompte			155	153	166
646	Banq. de Paris			647	647	650
985	Crédit Foncier			985	986	983
775	Créd. Lyonnais			776	773	775
140	Crédit Mobilier				140	140
1530	Lyon				1535	1535
1882	Nord				1882	1881
16	Panama				15	15
2637	Suez			2645	2645	2643
1455	as				1452	1452
655	Autrichiens				656	656
243	Lombards			248	247	247
165	Nord Espagne			170	168	168
197	Saragosse			201	201	201
632	Méridionaux				640	640
5 32	Métaux					
50. 06	Egypte				504 37	504 06
9611 16	Hongrois				9611/16	96 3/4
22 30	Turc			22 40	22 40	22 60
586 25	Banq. Ottomane			587 50	587 50	587 18
64 5/8	Extérieure			64 1/2	64 5/8	64 9/16
389 37	Rio-Tinto			391 25	388 75	388 75
118 75	Tharsis			118 75	118 75	118 75
21 5/8	Portugais				21 3/4	21 3/4
	Consolidés					
	Russe 1880					
98 85	Russe consolidé				98 85	98 85
79 05	Russe nouveau				79 25	79 25
	Fonc. d'Autriche					
440	Dynamite			437	437	436
	3 0/0 nouveau					
133 75	Alpines			133	133 62	133 12
111	Câbles			111	111	113
70 95	Russe Orient			70 90	70 90	70 93
	Priorités					
77	Mobilier espag.			78	78	78
	3 0/0 amortiss.					
	C. d'Esc. nouv.					
	Générale					
	Est					
	Lyon (obligat.)					
	Midi					
	Nord (obligat.)					
	Orléans					
	Ouest					
	Anglais					
	Autriche or					
	Belge 3 0/0					
	Ville d'Amiens					
	Lille 1860					
	Lille 1863					
	Ville de Lyon					
	V. de Roubaix					
	Fives-Lille (act)					
	Téléphone					
	Voitures 4 0/0					
	Suez (obligat.)					
	Cacérès					
	Asturies					
	Foncières 1883					
	Rente Foncière					
	Cacérès (act.)					
	Est (oblig.)					
	Midi (oblig.)					
	Béthune					
	Picardie					
	Nord-Est					
	Ouest (act.)					
	Orléans (oblig.)					
	Fives-Lille (obl.)					

BOURSE DE LILLE DU 11 MARS

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd.
Lille 60, r. 100		117 50
» 63, r. 100		138 75
» 68, r. 500		513
» 77, r. 500		326 75
» 84, r. 400		410 50
» 84, 1/4		407
» 87, r. 400		404
» 90, r. 500		503
Roub.-Tourc.		48
Amiens		120
Dép. du Nord	103 75	109 50
Tourcoing 1878		312
Armentièr. 86		512
Douai, libérée		504
» non lib.		501
Verley, Decr.		1266 25
Ce Platel et Cie		295
Credit d. Nord		460
H. Devilder		1040
Banq.ré.Nord		500
Ce Esc. Roub.		
Gaz de Wazem		515
Le Nord, ass.		2800
Union g. Nord		455
St-Sauv. Arras		160
Un. lin. Nord		140
Constr. Anzin		
Ciments franç		270
Estrée-Blanch		250
Tramw Nord		40
L. Allart, t. p.		400
Id. 375 p.		
Chem Econom		502 50
Delgutte et Cie	511 25	511 25
Ce Liquid R.-T.		
Eaux Dunkerq	490	483 50
Tréfilerie		1040
Biache-St-V.		3500
Denain Anzin.	460	460
Usin Villerupt		450

VALEURS	Compt.	Cours précéd.
OBLIGATIONS		
Tramw. Nord.		432 50
Union lin. N.		165
Gaz de Wazem		515
Ch.d.fer Econ.		506 75
Denain Anzin.		520
Tréfilerie		507 50
CHARBONNAGES		
Aniche, 12e	11500	11500
Anzin, 100e d.		4580
Blanzy		1800
Bruay		13750
Bully-Gren., 6e	3125	3131 25
Campagnac		725
Carvin		1350
Courrières, 10e		4400
Crespin		223
Douchy		3550
Dourges	9050	9135
Drocourt, 1re s.		1650
Escarpelle		2330
Epinac	450	475
Ferfay		733 75
Fléchinelle c. 5		375
Fléchinelle		500
Lens		28945
Liévin	10400	10100
Marles 30 0/0		13900
Marles 70 0/0		17000
Meurchin		4687 50
Ostricourt	477 50	477 50
Sincey-le-R.		3 75
Thivencelles		65
Vicoigne et N.		19302 50
OBLIGATIONS		
Bethune 1877		460
Blanzy 1876		525 50
Drocourt 1885		540
Fléchinelle 87		290
Marles 1886		515 50
Liévin 1885		506

Marchés de Lille du 11 mars 1893

SUCRES. — Raffinés n° 1, cote officielle, 113 50 à .... ..; 88 degrés, cote com., 37 50 à .. ..; n° 3, cote com., ...

HUILES. — Huile épurée pour quinquet 72 fr. l'hectolitre; huile de colza 66 fr.

ALCOOLS. - 3/6 betteraves disponible, offert 47 .. à 47 25; demandé .. . à .. ...

Cours de clôture au comptant du 11 mars

Cours Précédent	VALEURS	Cours du jour
97 95 ./.	3 0/0	97 85 ./.
.. .. ./.	3 0/0 1891	.. .. ./.
98 20 ./.	3 0/0 amortissable	98 25 ./.
105 85 ./.	4 1/2 0/0 1883	105 95 ./.

Dernière Heure

De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

LE PROCÈS EN CORRUPTION

Audience du samedi 11 mars 1893

AVANT L'AUDIENCE

A la suite du violent débat d'hier, il semble que l'on veuille faire trève ce matin et pourtant les témoins à sensation sont là attendant qu'on les rappelle, si, comme il y a lieu de le penser, la comparution de M. Ranc ou de M. Andrieux donne naissance à de sérieux incidents.

L'AUDIENCE

Les 300.000 francs de M. Floquet

Dès le début de l'audience, un des jurés pose une question *fort intéressante à M. de Lesseps, il lui demande si* on ne pourrait retrouver les chèques établis par les 300.000 de M. Floquet.

« En présence, dit-il, des dénégations des deux parties le point a établir ne manque pas de gravité.

M. de Lesseps répond qu'on doit effectivement trouver trace de ces chèques et il explique de nouveau que la lettre F... a été spéciale au compte de 300,000 francs. Cette lettre, M. de Lesseps l'indique, ne voulait pas dire Floquet, mais le mot « faire ». Toutefois, il maintient formellement qu'elle a uniquement désigné le compte ouvert à M. Floquet.

L'incident est clos.

Déposition de M. Ranc

M. Ranc est alors appelé et avec le plus grand sans-façon le chapeau à la main, le pardessus sur le bras, il s'approche la barre sur laquelle il s'accoude avec un laisser-aller voulu.

Sur l'invitation du président, le témoin donne ses nom et *qualité: Arthur Ranc, 61 ans, journaliste.*

M. le Président. — Vous avez été avec M. Clémenceau le 12 juillet chez M. de Freycinet, veuillez nous dire le but et les circonstances de cette démarche.

M. Ranc. — M. Clémenceau et moi venions de fonder la société des « Droits de l'homme » pour résister au mouvement boulangiste.

M. Clémenceau me proposa un jour d'aller voir M. de Freycinet, ami de M. de Lesseps pour l'amener à une entrevue avec celui ci, mais j'affirme qu'il n'y a été question ni de millions ni de pression à exercer. Nous voulions seulement empêcher un procès qui pouvait être désastreux.

Depuis ce moment et sauf en ces derniers temps nous n'avons jamais reparlé avec M. de Freycinet de l'entrevue de juillet.

Une proposition de M. Moreau
Les circonscriptions électorales de Roubaix

Paris, 11 janvier.— *M. Moreau, par voie d'amendement* au projet modifiant les circonscriptions électorales propose de former la 6e circonscription de l'arrondissement de Lille avec Roubaix-Ouest et Lannoy, soit 76,048 habitants et la 7e avec Roubaix-Nord et Roubaix-Est, soit 110,107 habitants.

Un naufrage

Bordeaux, 10 mars. — Le lougre français *Marie* a fait naufrage samedi sur les rochers de Cordouan. Une brume *intense régnait au moment de l'accident qui n'a fait* heureusement aucune victime. Les quatre hommes d'équipage qui montaient ce navire ont été débarqués jeudi à Royan par une chaloupe de pilote, qui les avait recueillis en mer. La *Marie*, commandée par le capitaine Giron, allait de Bordeaux à Abbeville.

Guillaume II et le prince Henri

Berlin, 11 mars. — Il parait qu'un nouveau conflit se *serait produit dans la famille impériale allemande.*

Du moins y a-t-il une certaine tension entre Guillaume II et son frère le prince Henri de Prusse.

Le prince Henri a trouvé bon de prendre un congé d'un an qu'il passera en Amérique.

Afin d'éviter l'impression pénible que pourrait produire la nouvelle d'une dissension entre les deux frères, les journaux allemands ont donné comme raison du voyage du prince Henri son désir d'étudier l'Exposition de Chicago.

Mais le frère de l'empereur restera encore quelque temps en Amérique après la clôture de l'Exposition.

En rentrant des Etats-Unis il ira séjourner en Italie et il fera aussi un stage à Paris.

Au Reichstag. — Séance agitée. — Les mauvais traitements dans l'armée

Berlin, 11 mars. — Un incident s'est produit au Reichstag au cours de la discussion du budget de la guerre.

M. Bebel parlait des mauvais traitements suivis de mort subis par des soldats, ainsi que du lâche assassinat d'un civil par le lieutenant Salisch, qui fut puni seulement d'un mois de forteresse. M. Bebel concluait en disant que les soldats étaient livrés sans défense à leurs bourreaux militaires.

Le ministre de la guerre s'écrie alors, d'un ton provocant, qu'il regrette que la liberté de la tribune permette de déshonorer l'armée, mais que les socialistes n'y réussiront pas.

La gauche entière proteste. Les socialistes, debout, interpellent le ministre.

M. Bebel répond qu'au lieu de s'irriter, le ministre de la guerre aurait mieux fait d'avouer les faits cités, qui sont tous exacts.

M. Bebel dit qu'il n'a pas de haine contre l'armée, attendu que les socialistes ne fourniront pas au gouvernement l'occasion de la faire marcher contre eux.

« Il a dénoncé, dit-il, des abus révoltants, reconnus et flétris par le prince Georges de Saxe et les ministres de la guerre de Bavière et de Saxe. »

M. de Bœtticher déclare que cette affaire a été examinée et qu'elle a été exagérée et dénaturée par les socialistes qui veulent discréditer l'armée.

On crie à ce moment : « Ce n'est pas vrai! »

Une longue agitation se produit.

Le Home Rule. — La question de Terre-Neuve

Londres, 11 mars. — Chambre des communes : M. Gladstone demande que la Chambre tienne séance demain pour discuter le projet du « home rule ». Cette motion est vivement combattue par les adversaires du projet, qui veulent se compter.

Après quelques débats, la cloture est votée par 252 voix contre 230 ; puis la proposition Gladstone est adoptée par 256 voix contre 229. L'opposition manifeste sa joie de voir la majorité gouvernementale de nouveau si faible.

Londres, 11 mars. — A la reprise de l'audience, M. Francis Evans dépose une motion ayant pour objet d'appeler l'attention sur le traité d'Utrecht, de 1713, et les traités qui ont suivi, et en même temps sur l'attitude de la France sur la côte occidentale de Terre-Neuve, et de proposer que, tout en reconnaissant l'obligation pour l'Angleterre de protéger les citoyens français qui exercent leur droit de pêche, conformément au traité d'Utrecht, sur les côtes ouest et nord-est de Terre-Neuve la Chambre juge qu'il est également du devoir du gouvernement de protéger les sujets des colonies britanniques, dans l'exercice de leurs droits maritimes et territoriaux sur les mêmes côtes, que les termes de l'arbitrage étant inacceptables pour Terre-Neuve, il faut retirer la proposition d'arbitrage ou bien reviser complètement les causes de l'arbitrage avec le concours du gouvernement de Terre-Neuve.

Sir Charles Dilke dit qu'en présence de la déclaration du gouvernement, que la discussion du gouvernement, que la discussion de la motion serait contraire aux *intérêts de Terre-Neuve et de l'Angleterre* on ne peut pas la discuter; cependant la seule raison donnée jusqu'ici a été que l'affaire était en voie de discusion devant le parlement de Terre Neuve. On n'a pas du tout mentionné les négociations en cours avec un gouvernement étranger. L'orateur désire faire remarquer qu'il y a dans la Chambre un grand nombre de députés qui s'opposeront à voir Terre-Neuve obligée de force à se soumettre à un ordre impératif. La proposition Evans est retirée.

Dans la République Argentine
Démission attendue. — Armes saisies

Londres, 11 mars. — On télégraphie de Buenos-Ayres au *Times* de ce matin :

« Le ministre de la guerre est sur le point de démissionner pour raisons privées.

» Les radicaux, qui avaient préparé une émeute à Salta, ont été prévenus. La police a saisi des armes et des munitions.

» Beaucoup de notabilités radicales sont arrêtées ».

L'Empereur Guillaume au Vatican

Rome, 19 mars. — L'empereur Guillaume vient d'envoyer au Pape une dépêche pour lui annoncer que vers la fin d'avril il lui rendrait une *visite solennelle* avec l'Impératrice.

Hier soir, le Conseil municipal a donné un vote de confiance au maire de Rome au sujet du programme des fêtes qui auront lieu à l'occasion de la visite des souverains allemands.

Une lugubre plaisanterie d'Edison

New-York, 11 mars.— Dernièrement, le célèbre électricien donnait un grand banquet dans sa somptueuse demeure, en l'honneur du club Franklin.

Il y avait, dans la salle, une statue en cire de l'illustre inventeur des paratonnerres, qui remuait les yeux, agitait les bras et ouvrait la bouche pour parler.

De temps en temps, la statue faisait entendre, à l'aide du phonographe qu'elle avait dans la gorge, des paroles à la louange des invités et les félicitait sur leurs travaux, ce qui excitait naturellement leur enthousiasme.

Mais à la fin du repas, on vit approcher deux squelettes entourés d'une lumière fantastique ; ceux-ci se mirent à réciter deux vers anglais dont le sens est :

« Nous avons été autrefois ce que vous êtes aujourd'hui, et vous serez un jour ce que nous sommes maintenant. »

Cette apparition inattendue a jeté un froid que nous croyons inutile de décrire.

Grand incendie à Boston. — Nombreuses victimes. Maisons détruites

Boston, 11 mars. — Un incendie considérable s'est déclaré hier après-midi, à quatre heures, dans le pâté de maisons situé à l'angle de la rue Essex et de la rue Lincoln.

Le feu, qui a commencé chez un marchand de caoutchouc, s'est rapidement propagé dans la direction de la gare du chemin de fer de Boston à Albany.

Le grand bâtiment Anes, à l'angle des rues Essex et Lincoln, a disparu; la grande maison Partridge n'existe plus; la maison des machines à coudre Singer a été dévorée par les flammes. Deux jeunes filles qui s'y trouvaient ont été brûlées vives.

L'hôtel des Etats-Unis, dans lequel on venait de transporter cinq blessés, a été bientôt brûlé avec les blessés. Cinq pompiers n'ont pu se se sauver qu'en sautant du haut d'un toiture; ils se sont grièvement blessés.

Vingt et une pesonnes *ont* été transportées à l'hopital, trois sont mortes. L'incendie se propage toujours.

Boston, 11 mars. — L'incendie vient d'être maitrisé.

On a retiré trois autres cadavres des décombres. Il y a plusieurs disparus et trente blessés.

Les pertes atteignent 3 millions de dollars.

Un drame à l'avenue Marceau à Paris

Paris, 11 mars. — Un homme de vingt et quelques années descendait de voiture jeudi devant l'hôtel des Deux-Mondes, avenue de l'Opéra, et y entrait en chancelant au bras d'une femme. C'était M. de Wilcke, officier de réserve de l'armée allemande, qui, se voyant refuser l'entrée de l'appartement que sa femme habite depuis quelque temps avenue Marceau, venait de se loger une balle dans le ventre. Mme de Wilcke avait consenti enfin à se rendre auprès de lui et l'avait accompagné jusqu'à l'hôtel.

Une consultation de M. le professeur Péan et des docteurs Deschamps et Bournier a eu lieu, hier, à l'hôtel des Deux-Mondes, où M. de Wilcke a été transporté. Voici le bulletin rédigé à la suite de cette consultation :

« Pas de complications locales. Etat général satisfaisant.»

Mme de Wilcke est venue, hier, voir son mari, mais elle manifeste l'intention de laisser le procès qu'elle a intenté à M. de Wilcke suivre son cours.

M. le baron de Suesskind, second attaché militaire à l'ambassade d'Allemagne, est venu, hier, prendre des nouvelles du blessé.

Dans la soirée est arrivé le télégramme suivant de l'amiral allemand Rensig, qui habite Berlin :

« Dans l'intérêt du baron Adolphe de Wilcke, grièvement *blessé, je vous prie d'accomplir tous ses désirs.* »

Comment résoudre les difficultés économiques actuelles?

Deuxième série d'observations pratiques

Etudes sur la situation agricole, industrielle et commerciale en France et les moyens, proposés en 1892, pour l'améliorer et conjurer la crise.

Par PAUL PIERRARD

Agrégé de la Société Royale de la Statistique de Londres

En vente au bureau du journal. Prix : **Un franc.** 8567